



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025

Étaient présents : Patrick LOLIVE, Guillaume VERNEYRE, Lionel FALIES, Jean-François RISPAL, Nicolas LACROIX, Jean-Marie PEETERS, Mélanie TICHIT,
Sous la présidence de Philippe MOURGUES, Maire.

Représentés et excusés : André ROUCHY représenté par Patrick LOLIVE, Patrick VIAUD représenté par Philippe MOURGUES,

Absents : Sabrina DURVILLE et Maxime DELORT.

A été élu secrétaire de séance : Patrick LOLIVE.

Sommaire

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2025 (DE_2025_045)	1
2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations	1
3. COMMANDE PUBLIQUE - Travaux d'accessibilité et d'assainissement à Trielle : désignation des entreprises retenues (DE_2025_046)	2
4. COMMANDE PUBLIQUE - Cession gratuite d'un barnum par la Région au profit des associations de la commune (DE_2025_047)	3
5. FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget général communal (DE_2025_048)	3
6. FINANCES - Admission en non-valeur de titres de recettes de 2022 (DE_2025_049)	3
7. INTERCOMMUNALITE - GEMAPI TRUYERE : approbation du périmètre et des statuts de l'EPAGE TRUYERE (DE_2025_050)	4
8. AFFAIRES FONCIERES - Echange de terrain (DE_2025_051)	4
9. RESSOURCES HUMAINES - Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique (DE_2025_052)	5
Questions et informations diverses	5

Ouverture de la séance à 20H30

Le quorum étant atteint (8 présents et 10 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.
M. Patrick LOLIVE est élu secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2025 (DE_2025_045)

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2025 dont chaque conseiller a été destinataire. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du 03 juillet 2025.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DE_2020_36 du 30 juin 2020 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

Déclaration d'Intention d'Aliéner : renonciation à notre Droit de Préemption Urbain :

- ↳ 2, rue du Presbytère – AR 41-42
- ↳ Salilhès – BK 71
- ↳ Lagoutte – ZB 158 et autres

3. COMMANDE PUBLIQUE - Travaux d'accessibilité et d'assainissement à Trielle : désignation des entreprises retenues (DE_2025_046)

Monsieur le Maire rappelle que la consultation des entreprises s'est déroulée jusqu'au 05 aout 2025 à 12h00.
Le marché comprend 9 lots.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie le 02 septembre 2025 à 20h30.

Propositions de la CAO :

- Lot 1 AMENAGEMENT EXTERIEUR - DEMOLITION :
 - Proposition 1 : SARL Jean BOUSQUET : 9384,50€HT
- Proposition d'attribution à l'entreprise SARL Jean BOUSQUET pour un montant de 9384,50€ HT
- Lot 2 SERRURERIE :
 - Proposition 1 : Atelier de Chaudronnerie du Cantal (ACC) : 5226,41€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise Atelier de Chaudronnerie du Cantal (ACC) pour un montant de 5226,41€ HT
- Lot 3 MENUISERIES EXTERIEURES :
 - Proposition 1 : SARL Robert Alain : 26830,00€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SARL Robert Alain pour un montant de 26830,00€ HT
- Lot 4 MENUISERIES INTERIEURES :
 - Proposition 1 : SARL Robert Alain : 5738,15€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SARL Robert Alain pour un montant de 5738,15€HT
- Lot 5 PLAQUISTERIE PLATRERIE :
 - Proposition 1 : SAS DELPON : 6556,70€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SAS DELPON pour un montant de 6556,70€ HT
- Lot 6 PLOMBERIE SANITAIRES :
 - Pas d'offre reçue. Demande de consultation de gré à gré.
- Lot 7 ELECTRICITE :
 - Pas d'offre reçue. Demande de consultation de gré à gré.
- Lot 8 PEINTURE :
 - Proposition 1 : SAS DELPON : 8279,10€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SAS DELPON pour un montant de 8279,10€ HT
- Lot 9 SOLS SOUPLES :
 - Pas d'offre reçue. Demande de consultation de gré à gré.

Suite à cette CAO, notre maîtrise d'œuvre a consulté de gré à gré des entreprises pour les lots 6, 7 et 9. Nous avons reçu une offre pour chacun des 3 lots.

- Lot 6 PLOMBERIE SANITAIRES :
 - Proposition 1 : SARL Patrick CHARBONNEL : 6954,60€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SARL Patrick CHARBONNEL pour un montant de 6954,60€ HT
- Lot 7 ELECTRICITE :
 - Proposition 1 : CC ELECTRICITE : 5377,00€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise CC ELECTRICITE pour un montant de 5377,00€ HT
- Lot 9 SOLS SOUPLES :
 - Proposition 1 : SAUREV : 2891,00€HT
 - Proposition d'attribution à l'entreprise SAUREV pour un montant de 2891,00€ HT

Monsieur le Maire rappelle que l'on est subventionné à 80%.

Nicolas LACROIX demande si l'association est bien informée de ces travaux ? Monsieur le Maire rappelle que c'est l'association qui a donné la période pour les travaux entre octobre et janvier. Pour lui ces travaux sont indispensables.

Patrick LOLIVE indique néanmoins qu'il faudra éclaircir le problème du raccordement à l'assainissement du 2^{ème} bâtiment qui n'était pas prévu dans le rapport du SPANC. En attente de réponse de notre maîtrise d'œuvre.

Vu les propositions ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** les offres des entreprises suivantes :
 - Lot 1 AMENAGEMENT EXTERIEUR – DEMOLITION : entreprise SARL Jean BOUSQUET pour un montant de 9384,50€ HT
 - Lot 2 SERRURERIE : entreprise Atelier de Chaudronnerie du Cantal (ACC) pour un montant de 5226,41€ HT
 - Lot 3 MENUISERIES EXTERIEURES : entreprise SARL Robert Alain pour un montant de 26830,00€ HT

- Lot 4 MENUISERIES INTERIEURES : entreprise SARL Robert Alain pour un montant de 5738,15€HT
- Lot 5 PLAQUISTERIE PLATRERIE : entreprise SAS DELPON pour un montant de 6556,70€ HT
- Lot 6 PLOMBERIE SANITAIRES : entreprise SARL Patrick CHARBONNEL pour un montant de 6954,60€ HT
- Lot 7 ELECTRICITE : entreprise CC ELECTRICITE pour un montant de 5377,00€ HT
- Lot 8 PEINTURE : entreprise SAS DELPON pour un montant de 8279,10€ HT
- Lot 9 SOLS SOUPLES : entreprise SAUREV pour un montant de 2891,00€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

4. COMMANDE PUBLIQUE - Cession gratuite d'un barnum par la Région au profit des associations de la commune (DE_2025_047)

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Région Auvergne-Rhône-Alpes cède à titre gratuit un barnum de 3m x 3m aux communes afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de notre territoire.

Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Lors du dépôt de la demande, les communes devront indiquer les coordonnées des associations présentes sur leur territoire et susceptible de bénéficier du barnum.

Les communes devront venir récupérer le barnum dans un des lieux indiqués par la Région (un par département).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **DEMANDE** à la Région l'octroi d'un barnum gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5. FINANCES - Décision modificative n°2 - Budget général communal (DE_2025_048)

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative concerne les dépenses suivantes à intégrer au budget :

- Rénovation du monument aux morts,
- Achat d'une tarière,
- Achat d'une armoire froide en remplacement de celle défectueuse.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 800.00	
61551	Entretien matériel roulant	-1 140.00	
747888	Autres		2 660.00
TOTAL FONCTIONNEMENT :		2 660.00	2 660.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2188-0	Autres immobilisations corporelles	3 100.00	
2315-39	Install., matériel et outill. technique	-3 100.00	
TOTAL INVESTISSEMENT :		0.00	0.00
TOTAL :		1 900.00	1 900.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les propositions ci-dessus.

6. FINANCES - Admission en non-valeur de titres de recettes de 2022 (DE_2025_049)

Monsieur le Maire explique la demande reçue par le comptable du SGC d'Aurillac exposant qu'il n'a pas pu recouvrer le titre suivant en raison du motif énoncé et qu'il demande en conséquence l'admission en non-valeur du titre suivant :

- Titre 359 - Cantine scolaire enfant 2022 – Montant : 26,00 euros - Motif : combinaison infructueuse d'actes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette :
 - n°359 de l'exercice 2022 - objet : Cantine scolaire enfant 2022 ;
- **DIT** que le montant total de ce titre de recette s'élève à 26,00 euros.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

7. INTERCOMMUNALITE - GEMAPI TRUYERE : approbation du périmètre et des statuts de l'EPAGE TRUYERE (DE_2025_050)

***Vu** les délibérations de principe des 8 EPCI à fiscalité propre, représentant 80% du bassin versant de la Truyère et 89 % de sa population, pour un objectif de gestion intégrée des milieux aquatiques sur ce bassin versant, prises entre les mois de décembre 2024 et février 2025 ;*

***Vu** la délibération DL/CB/252-02 de la commission planification du comité de bassin Adour-Garonne en date du 18 mars 2025, favorable et assortie de quatre recommandations, à la demande de création ex-nihilo d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant de la Truyère ;*

***Vu** l'arrêté préfectoral, publié au recueil des actes administratifs en région Occitanie, en date du 14 mai 2025, portant délimitation du périmètre d'intervention de l'EPAGE Truyère,*

***Vu** le projet de statuts de l'EPAGE Truyère,*

***Vu** la délibération 092-2025 du 16 juin 2025 de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès : GEMAPI Truyère : approbation du périmètre et des statuts de l'EPAGE Truyère,*

Entre les mois de décembre 2024 et février 2025, les EPCI concernés par le bassin de la Truyère ont pris des délibérations de principe sur le projet de création ex-nihilo d'un EPAGE sur ce bassin versant.

Suite à la transmission de ces délibérations, un dossier de demande de création ex-nihilo d'un EPAGE sur le bassin versant de la Truyère a pu être déposé auprès des services de la DREAL Occitanie.

La commission planification du comité de bassin Adour-Garonne s'est ensuite réunie le 18 mars 2025 à Toulouse. Celle-ci a émis un avis favorable à cette création assortie de 4 recommandations.

L'arrêté préfectoral portant délimitation du périmètre d'intervention de l'EPAGE Truyère a été publié le 14 mai 2025.

Ainsi, à partir de cette date, les 8 EPCI concernés par ce périmètre disposent désormais d'un délai de 3 mois pour se prononcer, par délibération, sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du nouvel EPAGE.

4 de ces 8 EPCI dont la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès doivent également solliciter leurs communes membres.

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet de périmètre portant délimitation du futur EPAGE Truyère ci-annexé,
- **D'APPROUVER** le projet de statuts de l'EPAGE Truyère, ci-annexé,
- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès au futur EPAGE,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires en lien avec l'exécution de la présente délibération.

8. AFFAIRES FONCIERES – Echange de terrain à Salilhes (DE_2025_051)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réfection de la route de Salilhes, des terrains avaient été nécessaires pour élargir la voie. Nous avons prévu d'acheter 324 m² à 0.60€ le m² à Marie-Claude VERDIER soit 194.40€.

Depuis, nous avons également effectué une consultation des électeurs de la section de Salilhes pour une demande d'achat d'une partie de la parcelle BK86, qui est un bien de section de Salilhes, par Marie-Claude VERDIER pour une surface de 538 m² à 0,50€ le m² soit 269€. Cette vente a été autorisée par arrêté préfectoral n°2024-2113 du 27 novembre 2024.

Après réflexion, vu la différence minime entre les deux sommes (74.60€) et au lieu de faire deux actes, il a été proposé de faire un seul acte d'échange de terrain.

Monsieur le Maire propose de faire un seul acte d'échange de terrain et de ne pas réclamer la soulte de 74.60€ à Mme Marie-Claude VERDIER. Les frais d'acte seraient à la charge de la commune.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'échange de terrain avec Mme Marie-Claude VERDIER,
- **DIT** que la soulte de 74,60€ ne sera pas réclamée à Mme Marie-Claude VERDIER,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du Notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet acte d'échange et tout document s'y rapportant.

9. RESSOURCES HUMAINES - Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique (DE_2025_052)

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de cantinière à temps non complet afin de prendre en compte l'amplitude de travail nécessaire à l'emploi : fin de journée les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 18h15 au lieu de 17h45.

La modification est inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi en passant de 32h00 à 33h00 hebdomadaire annualisé.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter, à compter du 1^{er} octobre 2025 de 32 heures (temps de travail initial) à 33 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de cantinière,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05
Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

↳ Travaux :

- **Rocher dans la Cère** : les travaux ont commencé. Constat d'huissier fait, ainsi que la pêche électrique.
- **Micro-crèche** : Le planning est tenu pour l'instant. Un surplus à prévoir pour le raccordement d'un éventuel futur logement qui avait été oublié. Déjà 5 contacts pour des inscriptions.
- **Mairie** : L'entreprise Bousquet a terminé. Le crépi a pris un peu de retard mais il devra intervenir rapidement car aux vacances de Toussaint l'échafaudage sera enlevé et posé côté cour de l'école. Emplacement des boîtes aux lettres de la mairie et de la micro-crèche à déterminer. Un deuxième faux-plafond a été découvert en démontant le premier... des travaux complémentaires seront à prévoir.
- **Salle des fêtes** : les travaux avancent bien. Le bar devrait être prêt d'ici semaine prochaine. **Monsieur le Maire remercie encore chaleureusement les bénévoles pour le travail effectué !**

↳ Rentrée scolaire 2025-2026

- Nouvelle directrice : Mme ARTHAUD
- Thiézac : 43 élèves (dont 15 de Thiézac)
- Saint-Jacques : 17 élèves (dont 12 de Thiézac)

↳ Adressage : les panneaux et numéros vont être posés et distribués dès la semaine prochaine.

↳ Recensement 2026 : du 15 janvier au 14 février 2026. Patrick VIAUD a été désigné coordonnateur communal. Il faudra trouver deux agents recenseurs.

↳ Nettoyage cuve de gasoil : 7 octobre

↳ Quel avenir la NPFR (Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires). Monsieur le Maire donne lecture d'une note de l'UDSP et d'un courrier de la FNSPF.

↳ Terre de liens :

- Ciné-débat « Transmettre » : 26 septembre
- Journée des rencontres citoyennes : 27 septembre

↳ La Noctambule Thiézacoise : 27 septembre – 250 coureurs attendus

↳ « Faites du vélo » : Polminhac dimanche 28 septembre

↳ Ramassage des déchets verts : 2 octobre

↳ AG « Du vent sur les planches » : 3 octobre

↳ Octobre Rose : 5 octobre au Four de Vours

↳ Festival de théâtre « Les Trois Coups » : du 10 au 12 octobre à la salle des fêtes

↳ Collecte des encombrants : 16 octobre 10h00-17h00 aux ateliers municipaux

↳ Quine du Puy des Roses : 9 novembre

Questions du public :

- Denis LACROIX : demande de précisions sur les travaux de rénovation du monument aux morts. Il s'agit du nettoyage haute pression + fongicide sur le monument. Un nettoyage des plaques et un traitement. Rechampissage des lettres dorées.

Le Maire,
M. Philippe MOURGUES.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick LOLIVE.